

Madame le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU la demande présentée le 28/01/2019 par le service des Espaces Verts de la Ville de Granville, en vue d'intervenir dans le **Jardin Christian DIOR**,

CONSIDÉRANT que pour permettre l'exécution **des travaux d'abattage sanitaire** nécessitant l'utilisation d'une nacelle et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 Du lundi 04 février 2019 à 08h00 au vendredi 08 février 2019 à 18h00 :

Selon la mise en place de la signalisation :

Le jardin Christian DIOR sera interdit au public

ARTICLE 2 La signalisation sera mise en place par les services de la ville.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi qu'aux entrées du jardin.

ARTICLE 1 Le Directeur Général des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

GRANVILLE, LE 28/01/2019

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DELEGUE,

Michel PICOT

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARRETE N°2019-01-AR-72

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police. Municipale	@	
Jérôme BOUTLEUX	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Groupe Presse	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Madame Dominique BAUDRY	@	
Monsieur Michel PICOT	@	
Madame Mireille DENIAU	@	
Madame Valérie COMBRUN	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Laura GUERIF	@	
Brigitte RICHART	@	
Paule GILLES	@	
Pascal SANTUCCI	@	
Jean-Michel LEROY	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr